NOM :

Prénom :

à M. le Directeur de l’INSPE d’Orléans

Monsieur,

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l’attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, je vous informe de ma volonté de participer à un stage de formation syndicale le 25 janvier 2022. Ce stage se déroulera à Orléans de 9h à 16h30. Il est organisé par la section départementale du SNUipp-FSU 45 sous l’égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O.du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009).

A.................................... Le....................................

Signature